

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV TRESOR**

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 Avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

BILANS COMPARES AU 31/12/2023				
DESIGNATION		NOTE	31/12/2023 Montants en Dinars	31/12/2022 Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	107 266 563	92 170 408
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		28 633 040	23 592 073
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		72 447 008	62 278 627
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		6 186 515	6 299 709
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	57 307 215	50 975 919
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		46 220 917	28 149 166
AC2-B	DISPONIBILITES		11 086 299	22 826 753
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0	0
TOTAL ACTIF			164 573 778	143 146 327
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	124 686	132 684
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	107 528	30 602
TOTAL PASSIF			232 213	163 286
ACTIF NET			164 341 564	142 983 041
CP1	CAPITAL	CP1	153 405 136	135 288 792
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	10 936 429	7 694 249
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		304	852
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		11 121 677	8 144 048
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		- 185 552	- 450 651
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
ACTIF NET			164 341 564	142 983 041
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			164 573 778	143 146 327

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31/12/2023

DESIGNATION		Note	31/12/2023	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6 838 003	5 900 903
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 907 984	1 041 527
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 680 077	4 598 544
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		249 943	260 832
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	5 585 582	3 203 374
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0	0
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 814 563	1 969 239
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0	154 951
	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		3 771 020	1 079 184
REVENUS DES PLACEMENTS			12 423 585	9 104 277
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	- 1 051 304	- 748 791
REVENU NET DES PLACEMENTS			11 372 281	8 355 486
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	- 250 604	- 211 438
RESULTAT D'EXPLOITATION			11 121 677	8 144 048
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		- 185 552	- 450 651
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			10 936 125	7 693 397
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		185 552	450 651
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		58 625	- 655 178
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		57 803	800 908
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE			11 238 105	8 289 778

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES AU 31/12/2023

DESIGNATION		31/12/2023	31/12/2022
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	11 238 105	8 289 778
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	11 121 677	8 144 048
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	58 625	- 655 178
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	57 803	800 908
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	- 8 956 731	- 6 923 146
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	19 077 150	1 927 011
	SOUSCRIPTIONS	216 371 976	151 597 250
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	207 834 100	145 760 000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	- 2 658 930	- 839 289
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	3 993 685	3 455 353
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	7 203 121	3 221 186
	RACHATS	- 197 294 826	- 149 670 240
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	- 189 601 200	- 143 616 400
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	2 425 945	792 830
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	- 2 730 899	- 3 174 832
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	- 7 388 672	- 3 671 838
	VARIATION DE L'ACTIF NET	21 358 524	3 293 643
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	142 983 041	139 689 398
AN4-B	FIN DE PERIODE	164 341 564	142 983 041
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 370 743	1 349 307
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 553 072	1 370 743
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE PERIODE	104,311	103,527
B-	FIN DE PERIODE	105,817	104,311
AN6	TAUX DE RENDEMENT	6,83%	5,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

PERIODE DU 01.01.2023 AU 31.12.2023

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2023, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
	AC1-A. Obligations de sociétés		27 502 957	28 633 040	17,42%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	10 000	250 000	258 607	0,16%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	50 000	664 500	680 204	0,41%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	10 000	1 000 000	1 013 620	0,62%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	10 000	1 000 000	1 013 674	0,62%
TN0003400348	AMEN BANK SUB.2009 A	30 000	198 600	200 814	0,12%
TN0003400355	AMEN BANK SUB.2009 B	30 000	198 600	202 149	0,12%
TN0000360049	ATB 2007/1 C C	20 000	400 000	418 723	0,25%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	31 000	1 115 727	1 169 313	0,71%
TN0003600582	ATB SUB 2009 L B1/TF	5 000	50 000	51 408	0,03%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05%	22 000	880 000	936 110	0,57%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	10 000	800 000	813 290	0,49%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	5 000	500 000	535 786	0,33%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 345	0,62%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	35 000	2 800 000	2 861 814	1,74%
TN0001900836	BH 2009 C/A	70 000	532 000	532 102	0,32%
TN0S9Z1I0G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	10 000	800 000	832 437	0,51%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 270 583	3,21%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	10 000	66 200	68 302	0,04%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	50 000	664 520	703 853	0,43%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023/1 TF	30 000	3 000 000	3 171 311	1,93%
TN0002601011	STB 2008/1 CD	50 000	2 000 000	2 100 378	1,28%
TN0002601029	STB 2008/2	2 200	29 010	30 252	0,02%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	6 000	480 000	488 075	0,30%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	2 500 000	2 643 549	1,61%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	40 000	264 800	270 191	0,16%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	30 000	900 000	919 334	0,56%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 000	400 000	428 818	0,26%
	AC1-B. Emprunts d'Etat		71 000 000	72 447 008	44,08%
	AC1-B.1 Bons du Trésor Assimilables		0	0	0
	Bons du Trésor Assimilables		0	0	0
	AC1-B.2 EMPRUNT NATIONAL		71 000 000	72 447 008	44,08%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000	8 280 828	5,04%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 437 444	11,22%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	30 000	3 000 000	3 133 348	1,91%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 086 795	6,14%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 051 732	3,07%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	60 000	6 000 000	6 129 107	3,73%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	60 000	6 000 000	6 140 015	3,74%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	30 000	3 000 000	3 070 238	1,87%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	20 000	2 000 000	2 046 300	1,25%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	30 000	3 000 000	3 025 959	1,84%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	20 000	2 000 000	2 018 393	1,23%
TNBII1MJCEF3	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	50 000	5 000 000	5 026 849	3,06%
	AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		6 050 917	6 186 515	3,76%
TN7PM93UZP50	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	3 845	560 882	622 790	0,38%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42 500	4 527 738	4 598 670	2,80%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	950	962 298	965 055	0,59%
	Total portefeuille titres		104 553 873	107 266 563	65,27%

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2022	90 013 876	2 079 558	76 971	92 170 408	
* Acquisitions de l'exercice					
- Obligations des sociétés	9 000 000			9 000 000	
- Bons du trésor assimilable	-			-	
- Emprunt national	10 000 000			10 000 000	
- Titres OPCVM	962 298			962 298	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
- Annuités et cessions des obligations des sociétés	-4 288 184			-4 288 184	-734
- Annuités et cessions des bons du trésor assimilable	-			-	-
- Annuités et cessions d'emprunt national	-			-	-
- Cession de titres d'OPCVM	-1 134 116			-1 134 116	58 538
* Variation des plus ou moins- valeurs latente			58 625	58 625	
*Variations des intérêts Courus		497 533		497 533	
Solde au 31 décembre 2023	104 553 873	2 577 091	135 596	107 266 563	57 803

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6 838 003 Dinars** au 31.12.2023, contre **5 900 903 Dinars** au 31.12.2022 et se détaillant comme suit :

REVENUS	31.12.2023	31.12.2022
Revenus des obligations de sociétés	1 907 984	1 041 527
Revenus des Emprunts d'Etat	4 680 077	4 598 544
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	249 943	260 832
TOTAL	6 838 003	5 900 903

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023, à **46 220 917 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
	Certificats de dépôt			31 000 000	30 959 242	18,84%
TNKUPP86X1W1	CDP 20J-10/01/24	QNB	9,99	6 000 000	5 988 042	3,64%
TNJ8VM9WYU73	CDP 10J-02/01/24	BIAT	8,99	500 000	499 900	0,30%
TNKCNTWCW3G2	CDP 10J-03/01/24	BIAT	8,99	3 500 000	3 498 602	2,13%
TNEYQREH7NP2	CDP 10J-04/01/24	BIAT	8,99	1 000 000	999 401	0,61%
TN1XA8LHZ339	CDP 10J-07/01/24	BT	8,99	10 000 000	9 988 031	6,08%
TNKHAW6C9I26	CDP 10J-08/01/24	QNB	9,49	10 000 000	9 985 265	6,08%

AC2-A-2 Créances sur opérations de pensions livrées :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
Créances sur opérations de pensions livrées				15 000 273	15 261 675	9,29%
Prise en pension 5104 BTA 8,00% 11/2025 15J-02/01/24	8,99	BTE	18/12/2023	5 000 747	5 018 231	3,05%
Prise en pension 10665 BTA 8,80% 09/2032 105J-15/01/24	9,65	BNA	02/10/2023	9 999 525	10 243 444	6,23%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023, à **11 086 299 Dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2023 à **5 585 582 Dinars**, contre **3 203 374 Dinars** au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

REVENUS	31.12.2023	31.12.2022
Revenus des Certificats de dépôt	1 814 563	1 969 239
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	0	154 951
Revenus des prises en pension	3 771 020	1 079 184
TOTAL	5 585 582	3 203 374

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2023 à **1 051 304 Dinars** contre **748 791 Dinars** au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2023	31.12.2022
Rémunération du gestionnaire	443 356	299 516
Rémunération du dépositaire	164 592	149 758
Rémunération des distributeurs	443 356	299 516
Total	1 051 304	748 791

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2023 à **250 604 Dinars**, contre **211 438 Dinars** au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2023	31.12.2022
Redevance CMF	164 587	149 754
Impôts et Taxes	29 166	25 365
Rémunération CAC	39 408	24 807
Jetons de présence	17 392	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200
Publicité et Publications	0	4 144
Charges Diverses	52	1 168
Total	250 604	211 438

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à **232 213 Dinars**, contre **163 286 Dinars** au 31.12.2022 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
PA1	Opérateurs créditeurs	124 686	132 684
PA2	Autres créditeurs divers	107 528	30 602
TOTAL		232 213	163 286

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2023 à **124 686 Dinars** contre **132 684 Dinars** au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31.12.2023	31.12.2022
Gestionnaire	54 855	26 414
Dépositaire	15 280	38 637
Distributeurs	54 551	67 633
Total	124 686	132 684

PA2: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2023 à **107 528 Dinars** contre **30 602 Dinars** au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	31.12.2023	31.12.2022
Etat, impôts et taxes	16 252	9 424
Redevance CMF	15 280	13 054
Provision pour charges à payer	0	3 821
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	61 131	0
Rémunération CAC	14 442	3 879
Jetons de présence	423	423
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0	0
Total	107 528	30 602

CP1 Note sur le capital :

	2023	2022
<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>		
• Montant	: 137 074 300 Dinars	: 134 930 700 Dinars
• Nombre de titres émis	: 1 370 743	: 1 349 307
• Nombre d'actionnaires	: 2 062	: 2 279
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 207 834 100 Dinars	: 145 760 000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 2 078 341	: 1 457 600
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 189 601 200 Dinars	: 143 616 400 Dinars
• Nombre de titres rachetés	: 1 896 012	: 1 436 164
<u>Capital au 31/12</u>	: 153 405 136 Dinars	: 135 288 792 Dinars
• Montant en nominal	: 155 307 200 Dinars	: 137 074 300 Dinars
• Sommes non distribuables (*)	: -1 902 064 Dinars	: -1 785 508 Dinars
• Nombre de titres	: 1 553 072	: 1 370 743
• Nombre d'actionnaires	: 2 091	: 2 062

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **-1 902 064 Dinars** au 31.12.2023 contre **-1 785 508 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-1 785 508	-1 884 779
1- Résultat non distribuable de la période	116 428	145 730
□ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	58 625	-655 178
□ +/- values réalisées sur cession de titres.	57 803	800 908
2- Régularisation des sommes non distribuables	-232 984	-46 459
□ Aux émissions	-2 658 930	-839 289
□ Aux rachats	2 425 945	792 830
Total sommes non distribuables	-1 902 064	-1 785 508

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2023 se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat distribuable de la période	11 121 677	8 144 048
Régularisation du résultat distribuable de la période	- 185 552	-450 651
Résultat distribuable de l'exercice clos	304	874
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	0	-22
SOMMES DISTRIBUABLES	10 936 429	7 694 249

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Revenus des placements	7,999	6,642	6,218	5,7	6,906
Charges de gestion des placements	-0,677	-0,546	-0,572	-0,535	-0,621
Revenus nets des placements	7,322	6,096	5,645	5,165	6,285
Autres charges d'exploitation	-0,161	-0,154	-0,158	-0,147	-0,167
Résultat d'exploitation	7,161	5,941	5,487	5,018	6,118
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,119	-0,329	-0,564	-0,196	-1,086
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	7,042	5,613	4,923	4,821	5,032
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,119	0,329	0,564	0,196	1,086
Variation des +/- values potentielles/titres	0,038	-0,478	0,002	-0,229	1,954
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,037	0,584	0,136	0,391	-1,836
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,075	0,106	0,138	0,162	0,118
RESULTAT NET DE LA PERIODE	7,236	6,048	5,625	5,180	6,236
Résultat non distribuable de l'exercice	0,075	0,106	0,138	0,162	0,118
Régularisation du résultat non distribuable	0.003	-0,012	-0,006	-0,015	-0,013
Sommes non distribuables de l'exercice	0.078	0,094	0,132	0,147	0,105
Distribution des dividendes	5,613	4,923	4,821	5,033	4,163
Valeur liquidative	105,817	104,311	103,527	103,292	103,357

5-2 Ratio de gestion des placements	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,638%	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,152%	0,141%	0,138%	0,137%	0,134%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	6,639%	5,137%	4,300%	4,685%	4,923%
Actif net moyen	164 717 688	149 757 769	154 474 647	159 899 476	183 285 979

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ceux à partir du 3 janvier 2022.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;

- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et la TUNISIE VALEURS(ayant remplacé BIAT CAPITAL à partir du 15 juillet 2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats Financiers -Exercice clos le 31 Décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « SICAV TRESOR » arrêtés au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **164 573 778 dinars**, un actif net de **164 341 564 dinars** et un bénéfice de la période de **11 238 105 dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « SICAV TRESOR » comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV TRESOR » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Paragraphes post Conclusion

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV TRESOR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées, suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit

des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Rapports de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « SICAV TRESOR », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2023

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2023.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2023

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable.
- La « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » assure la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable de la société « SICAV TRESOR » et ce, à partir du 05/03/2021. En rémunération des services de gestion, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,20% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023. La commission TTC facturée en 2023 est de 443.356 dinars.
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». En rémunération des services de dépôt, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,10% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2023 est de 164.592 dinars.
- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». La « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » ont remplacé « BIAT CAPITAL » et « BIAT ASSET MANAGEMENT » à partir du 15/07/2021. En rémunération de

ces services, les distributeurs sus-indiqués perçoivent ensemble une commission de distribution de 0,20% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023. La commission TTC facturée en 2023 est de 443.356 Dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2023 totalisent un montant brut de 6.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU